



2023/365

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/57

**Réunion du 19 septembre 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 12/09/2023

Date d'affichage : 12/09/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Présents: Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, Mme Geneviève COSSON, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET, Mme Magali ROGER..

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Eva DERVIN a donné pouvoir de vote à Mme Geneviève COSSON, Mme Annie FESTUOT a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Eric HUET a donné pouvoir de vote à Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Benoît LAIES a donné pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART, Mme Marina LESCOUET a donné pouvoir de vote à Mme Marie-Claude BERGERY, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD.

Secrétaire de séance : M. Marc DESGEORGES

OBJET : Décision modificative au profit du chapitre 20 – Article 2031 – Frais d'études

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE par 21 voix pour et 7 voix contre (Pascal COLSON, Geneviève COSSON, Eva DERVIN, Valentine DION, Olivier GODART, Agnès HAUDECOEUR et Jean-Baptiste MACHINET) :

D'APPROUVER la décision modificative au profit du chapitre 20 – Article 2031 – Frais d'études (immobilisations incorporelles)

Budget principal :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 23, article 2318, Autres immobilisations corporelles en cours : - 66 000 €

Chapitre 20, article 2031, Frais d'études : + 66 000 €

D'AUTORISER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents nécessaires à l'application de cette délibération.

Le Maire,

Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance,

Marc DESGEORGES



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :**

29 SEP. 2023

29 SEP. 2023